Ville de Sainte-Anne-des-Monts
Préavis de réclamation

IDENTIFICATION DU RÉCLAMANT	
Nom :	Prénom :
Adresse :	
Ville :	Code postal :
Téléphone résidence :	Téléphone autre :

INFORMATIONS SUR L'ÉVÉNEMENT	
Date de l'événement :	Heure :
Endroit de l'événement :	
Si rapport de police, numéro :	
Cause de l'événement :	
Détail des dommages ou des blessures :	

Signature :	Date :

La Ville doit avoir reçu un avis écrit dans les quinze jours qui suivent la date de l'événement en vertu de la *Loi sur les cités et villes*.

Ce formulaire est fourni au réclamant dans le but unique de l'aider. La Ville n'assume aucune responsabilité quant à la façon dont il est rempli.